

Prémis® 25 FS

Traitement de semences des céréales

Composition : 25 g/L de triticonazole

Formulation : Suspension concentrée pour traitements de semences (FS)

AMM n° : 2100002

Usages et doses autorisés :

Cultures	Cibles (Traitement de semences)	Dose	Nombre d'application / an
Orge	fusariose (<i>Fusarium roseum</i>), charbon nu	0,2 L/q	1/an
Blé, triticale	fusariose (<i>Fusarium roseum</i>), charbon nu, carie	0,2 L/q	1/an
Avoine	fusariose (<i>Fusarium roseum</i>), charbon nu	0,2 L/q	1/an
Seigle	fusariose (<i>Fusarium roseum</i>)	0,2 L/q	1/an

Prémis 25 FS est efficace contre les fusarioses dues à *Fusarium roseum* mais pas contre celles dues à *Microdochium nivale*.

L'efficacité de **Prémis 25 FS** contre *Fusarium roseum* n'est pas assurée en cas de forte infestation.

Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, s'assurer que les semences traitées sont correctement enfouies dans le sol, notamment au bout du sillon.

Classement toxicologique :

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient : 1,2- benzisothiazol-3(2H)-one

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pour les opérateurs : Porter des gants et des vêtements de protection non tissés pendant toutes les phases de manipulation du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**
The Chemical Company

Traitement de
semences






Pour l'ensachage et le nettoyage, porter en plus une protection respiratoire (masque de type P2 minimum).

Pour les semeurs : Le port de gants est recommandé pendant la manipulation des semences traitées avec **Prémis 25 FS**.

Recommandations

BASF :

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :		PROTECTION DU SEMEUR :	
		Pendant le mélange / chargement, le calibrage et le nettoyage du matériel	Pendant l'ensachage	Pendant le chargement du semoir et son nettoyage	Pendant le semis
Gants en nitrile EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN ISO 16523-1+A1 (type A)) ou à usage unique (EN 374-2 (type A, B ou C))		✓ Réutilisables	✓ À usage unique en cas d'intervention	✓ Réutilisables	✓ À usage unique en cas d'intervention sur le semoir
EPI Vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065		✓		✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1		✓		✓	
Protection Respiratoire demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)			✓ Si poste non équipé d'un extracteur de poussières	✓ P2 minimum	
Bottes certifiées EN 13 832-2:2006		✓		✓	

Réglementation transport

ADR :non classé

Conditionnement :fût de 200 l

La substance active

Le **triticonazole** appartient au groupe chimique des triazoles

Nom chimique : 5-[(4-chlorophenyl) méthylène]-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl) cyclopentanol

Formule brute : C₁₇H₂₀ClN₃O

Masse molaire : 317,8

**Le produit formulé :
Prémis 25 FS**

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,06

Inflammabilité : non inflammable

Temp. limite stockage : 0°C - +40°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : > 2000 mg/kg

LMR européenne :

consulter le site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Intérêt du produit

Prémis 25 FS est un fongicide de traitement de semences pour lutter contre le charbon nu sur orge, blé et avoine, la fusariose due à *Fusarium roseum* sur blé, orge, avoine, seigle et triticale et la carie sur blé.

Mode d'action

Le **triticonazole** agit par inhibition de la biosynthèse de l'ergostérol et perturbe ainsi le fonctionnement et la formation des membranes cellulaires du parasite.

Il est systémique. Il appartient au groupe 3 [IBS : Inhibiteurs de la Biosynthèse des Stéroïdes de classe I (IDM : Inhibiteurs de la DÉMéthylation), famille des Triazoles] de la classification FRAC.

Champ d'activité

Prémis 25 FS permet de lutter contre les maladies transmises par les semences sur de nombreuses cultures :

- **Blé, orge, avoine, seigle, triticale** : fusarioses (*Fusarium roseum*),
- **Blé, orge, avoine** : charbon nu (*Ustilago nuda*).
- **Blé** : carie (*Tilletia caries*)

Conditions d'application

Pour l'ensemble des usages autorisés :

Dose : 0,2 L/q

Sur orges, nous conseillons d'associer 0,2 L/q de **Prémis 25 FS** à 0,15 L/q de **Systiva** pour prévenir les risques de résistances.

Une spécialité insecticide peut être ajoutée à **Prémis 25 FS**. Respecter la réglementation en vigueur sur les mélanges.

N'appliquer le produit que sur des semences sèches ayant une bonne valeur germinative.

Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Traiter avec un volume de bouillie compris entre 0,8 et 1 L/q de céréales.

Aérer les locaux de préparation de bouillie de traitement de semences.

Application

L'application doit se faire avec un matériel de traitement spécialement adapté afin d'assurer une répartition régulière et uniforme de la bouillie sur les semences.

Préparation de la bouillie sur le chantier de triage :

- ◆ Introduire 30% du volume d'eau nécessaire dans un récipient de taille adaptée.
- ◆ Mettre cette eau sous agitation.
- ◆ Introduire la quantité de produit nécessaire.
- ◆ Rincer les emballages vides 3 fois à l'eau claire, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie. Compléter le volume d'eau manquant.
- ◆ Maintenir l'agitation durant 10 minutes.

La bouillie est prête pour l'application.

Injection directe (usage de pompe doseuse)

- ◆ La machine dispose d'une pompe d'injection par produit à appliquer : c'est le fonctionnement standard de la machine ; le trieur doit définir pour le ou les produits à appliquer le volume par quintal attendu.
- ◆ Chaque pompe prélèvera et enverra dans la chambre d'application le produit pur.
- ◆ Une pompe est dédiée à l'application du volume d'eau nécessaire.
- ◆ Si la machine ne dispose pas de suffisamment de pompe pour l'application : il faut procéder à un pré-mélange. Il est possible de constituer une bouillie concentrée (ajout de 5 à 10% d'eau) qui sera appliquée comme un produit via une pompe.
- ◆ Plus l'ajout d'eau est faible, plus le mélange sera stable mais son homogénéisation nécessitera une agitation efficace.
- ◆ Contrôler le débit de semences et de bouillie de votre machine de traitement.
- ◆ Nettoyer le matériel après chaque utilisation. Conformément à la réglementation en vigueur.
- ◆ Limitation de la poussière (triage par table densimétrique, aspiration des poussières).
- ◆ Élimination des fonds de cuve et des eaux de rinçage : se référer à la réglementation en vigueur.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette

© Marque déposée BASF.

**BASF France SAS - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
TEL 04.72.32.45.45**

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytosanitaires que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI